

## ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

ÉLÈVE DE CPGE SCIENTIFIQUE (2<sup>e</sup> année ou « Cube ») INSCRIT(E)  
CUMULATIVEMENT EN 2<sup>e</sup> ANNÉE DE LICENCE OU EN RÉGIME  
CONDITIONNEL (1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années de la même mention)

**DEMANDE DE TRANSFERT DE CRÉDITS ET DE PASSAGE  
EN 3<sup>e</sup> ANNÉE / MODALITÉS DE RÉINSCRIPTION**

### **NOTE D'INFORMATION POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER**

**(cette note est à conserver par l'élève)**

Vous êtes actuellement élève de CPGE Scientifique, inscrit(e) cumulativement à l'Université Paris Nanterre en licence mention Sciences pour l'Ingénieur (SPI) : soit en 2<sup>e</sup> année, soit en régime conditionnel (1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années de cette licence). **Dans le 2<sup>e</sup> cas, vous ne remplissez qu'un seul dossier.** Ce document comprend une note d'information et un dossier de transfert de crédits qui vous permettra de **formuler votre demande de transfert de crédits pour la licence SPI. Cette demande permet de valider votre année de licence en parallèle à celle de votre CPGE.**

**Les dossiers de demande de transfert de crédits et les pièces justificatives à y joindre devront être fournis en format numérique.**

Veillez noter qu'il n'est pas possible de transférer des crédits dans une mention de licence ou un parcours dans lequel vous n'êtes pas inscrit(e).

**Attention** : les élèves inscrit(e)s en cumulatif à l'Université Paris Nanterre qui envisagent de quitter leur Classe Préparatoire en 2024-2025 pour se réorienter à l'Université Paris Nanterre dans une mention de diplôme autre que la Licence SPI, doivent **dès maintenant** se connecter sur le site **eCandidat** ([ecandidat.parisnanterre.fr](http://ecandidat.parisnanterre.fr)) **pour déposer leur(s) candidature(s)**. Consultez les dates des candidatures sur le site web de l'UFR SITEC (<https://ufr-sitec.parisnanterre.fr>), rubrique « Candidatures et inscriptions ». Les candidatures seront traitées par les équipes pédagogiques de l'Université.

### **Conditions à remplir pour constituer le dossier de transfert de crédits**

- Avoir une inscription administrative en cumulatif à l'Université Paris Nanterre en 2023-2024 en 1<sup>ère</sup> année de licence SPI. Les inscriptions administratives sont réalisées en début d'année universitaire par le Service de Scolarité Générale du Pôle Scientifique et Technologique de Ville-d'Avray, rattaché à l'Université Paris Nanterre.
- Ne pas avoir d'inscriptions pédagogiques sur les enseignements constitutifs de la licence SPI. L'UFR SITEC de Ville-d'Avray veille à ce qu'aucune inscription pédagogique ne soit réalisée pour les élèves de CPGE.

### **Résultats de la commission de transferts de crédits**

Conformément à la convention signée entre votre établissement et l'Université Paris Nanterre, la section de la commission pédagogique compétente pour la filière Scientifique examinera en fin d'année universitaire les dossiers de transfert de crédits et de passage en année supérieure de Licence. **Si vous êtes inscrit(e) en régime conditionnel (1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années de la même mention de licence)**, la section compétente statuera à la fois sur la validation des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années de licence.

a) **120 crédits des deux premières années de licence validés** : vous pouvez vous réinscrire en 3<sup>e</sup> année de Licence, soit en régime cumulatif (si vous restez en CPGE), soit en régime normal (si vous rejoignez l'université).

b) **validation de 60 crédits au titre de la L1 ET d'un semestre de L2 (30 ECTS) ET des UE fondamentales des deux semestres** : vous pouvez vous inscrire en 3<sup>e</sup> année de Licence sous le régime conditionnel (réinscription en 2<sup>e</sup> et en 3<sup>e</sup> année de Licence) à condition de quitter la CPGE et de rejoindre l'Université en régime normal ; si vous restez en CPGE pour « cuber », vous ne pouvez vous inscrire qu'en 2<sup>e</sup> année de Licence.

-c) **si vous ne remplissez pas les trois conditions énumérées au b) ci-dessus** : vous devez vous réinscrire en 2<sup>e</sup> année de Licence (redoublement).

### **Pièces à joindre numériquement au dossier de transfert de crédits**

- Tous les bulletins de notes de l'année 2023-2024.
- L'attestation descriptive du parcours de formation en CPGE.

**Complétez votre dossier et joignez toutes les pièces demandées, avant de le transmettre au gestionnaire CPGE de votre lycée dans les délais qu'il vous aura indiqués.** Votre établissement devra le vérifier puis le transmettre à l'UFR SITEC pour le **vendredi 5 juillet 2024 au plus tard**. Passé cette date, votre demande ne sera pas traitée et vos crédits de Licence SPI ne seront pas validés.

**DOSSIER DE DEMANDE DE TRANSFERT DE CRÉDITS  
ET DE PASSAGE EN ANNÉE SUPÉRIEURE**

**ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024**

**ÉLÈVE DE CPGE (2e année ou « Cube ») INSCRIT(E) CUMULATIVEMENT EN 2e ANNÉE OU EN RÉGIME  
CONDITIONNEL (1ère et 2e années de la même mention) A L'UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE  
EN LICENCE MENTION SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR**

Votre établissement devra retourner  
votre dossier à l'UFR SITEC  
**avant le vendredi 5 juillet 2024**

**N° ÉTUDIANT PARIS NANTERRE :**  | | | | | | | |   
(Les 8 derniers chiffres de l'identifiant figurant sur votre carte d'étudiant fournie  
par l'Université Paris Nanterre)

**Veillez lire attentivement la note d'information avant de compléter ce dossier**

**NOM DE NAISSANCE :** .....

**NOM D'USAGE :** .....

**PRENOM :** .....

**Date de naissance :** ..... / ..... / .....

**Adresse postale à laquelle tout courrier pourra vous être adressé :** .....

**Code postal :** ..... **Commune :** .....

**Tél. :** ..... / ..... / ..... / ..... / ..... **E-mail :** .....

Vous êtes en  2ème ANNEE ou en  2ème ANNEE « CUBE » dans une classe préparatoire **SCIENTIFIQUE**  
(cochez la case correspondante) :

MP     MPI     PC     PT     PSI

## CADRE RESERVE A L'ETABLISSEMENT CPGE

L'établissement CPGE est invité à compléter toutes les rubriques ci-dessous et à veiller à la recevabilité du **dossier de transfert de crédits**. Les bulletins de notes de l'année 2023-2024 ainsi que l'attestation descriptive du parcours de formation CPGE doivent **impérativement** être joints à ce dossier. En l'absence de ces documents, celui-ci ne pourra pas être instruit par la commission de transferts de crédits.

**NOM Prénom de l'élève :** .....

### Indiquez :

- L'élève de CPGE 2<sup>ème</sup> année (inscrit(e) en 2<sup>e</sup> année de licence ou en régime conditionnel : 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années de licence de la mention ci-dessous) est-elle ou est-il admis(e) à redoubler sa classe ?

OUI     NON

- L'élève de CPGE « cube » (inscrit(e) en 2<sup>ème</sup> année de licence ou en régime conditionnel : 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années de licence de la mention ci-dessous) est-elle ou est-il admis(e) à redoubler sa classe ?

OUI     NON

### Avis de l'établissement CPGE sur le transfert des crédits de l'élève inscrit(e) en 2023-2024 à l'Université Paris Nanterre en :

**Diplôme :** Licence 2<sup>ème</sup> année mention Sciences pour l'Ingénieur

1-  Favorable à un transfert de **120 crédits** et à un passage en Licence 3<sup>e</sup> année (soit une validation totale des 2 années de licence pour l'élève inscrit(e) en régime conditionnel (Licence 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années)).

2-  Favorable à un transfert **de moins de 120 crédits**, et à une inscription conditionnelle en Licence 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années (soit une validation totale de la 1<sup>ère</sup> année de licence et une validation d'un semestre de la 2<sup>e</sup> année **ET** une validation des UE fondamentales des deux semestres de L2 pour l'élève inscrit(e) en régime conditionnel (Licence 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années)).

**Indiquez le nombre de crédits proposés par l'établissement CPGE :** ..... crédits

3-  Favorable à un transfert de **moins de 120 crédits**, et à un maintien en Licence 2<sup>e</sup> année (soit une validation totale de la 1<sup>ère</sup> année de licence et une validation nulle (0 crédit) ou partielle pour la 2<sup>e</sup> année moindre que celle évoquée en point 2, pour l'élève inscrit(e) en régime conditionnel (Licence 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années)).

**Indiquez le nombre de crédits proposés par l'établissement CPGE :** ..... crédits

L'avis 4 concerne uniquement l'élève inscrit(e) en régime conditionnel (Licence 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années) pour laquelle ou lequel vous n'avez pas coché l'une des cases 1 à 3 :

4-  Favorable à un transfert de **moins de 60 crédits** (c'est-à-dire possibilité de transfert de crédits au titre de la 1<sup>ère</sup> année et 0 crédit pour la 2<sup>ème</sup> année) et à la reconduction d'une inscription en régime conditionnel en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années de licence.

**Indiquez le nombre de crédits proposés en L1 par l'établissement CPGE :** ..... crédits

Date et signature du Chef d'Etablissement :

Cachet de l'Etablissement :